



POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE DE TOUS LES PERSONNELS !

SPIP65

Dans la continuité de la manifestation du 7 avril 2022, la CGT SPIP 65 s'associe pleinement à l'appel à mobilisation nationale le 23/06/2022.

Pour rappel, le 18/02/2022 le Premier Ministre a engagé le gouvernement en promettant un complément de traitement indiciaire (CTI) aux professionnels de la filière socio-éducative, soit 183 euro mensuels.

Les SPIP avaient, incompréhensiblement, été exclus du bénéfice de cette revalorisation

Ce n'est que grâce à a mobilisations des agents que les SPIP ont au final été mentionnés dans le décret du 28 avril 2022 prévoyant l'attribution d'une prime évoluant en fonction de l'évolution du point d'indice, mais la majeure partie des personnels demeurent exclus de cette revalorisation.

Cette situation est injuste et inacceptable puisque l'ensemble des personnels des SPIP participe à la prise en charge socio-éducative des personnes confiées.

La CGT SPIP 65 revendique cette revalorisation pour tous les professionnels exerçant dans les SPIP : personnels administratifs, éducateurs spécialisés, contractuels, CPIP ...

La CGT SPIP 65 va interpeller les nouveaux députés du département pour que cette revendication soit portée à l'Assemblée Nationale et invite tous les personnels du SPIP 65 à participer à la journée du 23 juin en interpellant les autorités compétentes (gouvernement, direction de l'administration pénitentiaire...)

Tarbes le 22/06/2022